



## Handicap

Pour simplifier le quotidien des personnes handicapées, Livry-Gargan rend la Ville toujours plus accessible. Découvrez les dispositifs.

### Les structures d'accompagnement en mairie

#### Le pôle senior et le pôle social du CCAS vous accompagnent.

C'est un lieu d'accueil d'écoute et d'orientation dédié aux personnes âgées, handicapées et à leur entourage. Il aide à la constitution et à la transmission des demandes suivantes :

- ▶ Dossiers M.D.P.H. (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
- ▶ Carte de stationnement
- ▶ Carte d'invalidité et de priorité
- ▶ Prestation de compensation du handicap adultes et enfants
- ▶ Dossiers d'aide sociale
- ▶ Placement foyer pour personnes handicapées
- ▶ Aide-ménagère



L'équipe vous reçoit le lundi de 13h30 à 17h30 et du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 au 3, place François Mitterrand ou par téléphone au 01 43 88 81 41.

### La mission handicap

#### Une structure à votre écoute

La Mission Handicap vous propose un accompagnement individualisé sur rendez-vous. C'est aussi un lieu d'informations en fonction du handicap : orientation vers les services de la ville, les services de soins, les structures spécialisées, les associations...

Vous pouvez également obtenir un soutien dans vos démarches (dossier auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées) et sur le parcours de vie de votre enfant.

La Mission Handicap, c'est aussi un collège de professionnels à votre écoute : un responsable

du service, une coordinatrice infirmière, une référente handicap enfance/petite enfance, une secrétaire et toute une équipe spécialisée sur les structures communales d'accueil des enfants.

## Des missions concrètes

De nombreuses problématiques font obstacle à l'inclusion des personnes en situation de handicap. La Mission vous propose un accompagnement dans les démarches : accès aux droits, élaboration du projet de vie, entretiens individualisés avec une psychologue. Cela concerne également l'accueil des enfants en situation de handicap dans les crèches et dans les accueils de loisirs maternels et élémentaires de la ville. Enfin la mission favorise la coordination des actions avec les partenaires ou l'école, le Centre Médico-Psychologique, le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce...

## Des actions pour échanger et s'entraider

Deux types de rencontres sont proposées :

- ▶ les groupes de paroles, à destination des parents d'enfants en situation de handicap afin d'être écoutés et de partager avec d'autres leur expérience
- ▶ la rencontre aquatique un samedi par mois, elle permet aux enfants en situation de handicap d'avoir un temps régulier de décompression et de pratique d'un sport, favorise l'inclusion sociale et renforce les interactions entre parents/enfants, parents/parents ou encore entre parents/professionnels

## Ouverture d'un atelier passerelle

Cela concerne les familles dont les enfants de 6 à 12 ans sont en rupture d'accueil et dans l'attente de solution en milieu ordinaire ou en structures spécialisées et prochainement un accueil pour les 12-17 ans ainsi qu'un mercredi en lien avec le service jeunesse



La Mission vous reçoit par téléphone au 01 41 70 88 15 ou sur rendez-vous :  
- le mercredi après-midi au Centre Médico Social Simone-Veil (36 rue Saint-Claude)  
- le mardi matin au CCAS - Maison des Seniors (3 place François Mitterrand )

## La structure d'accompagnement départementale

### La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

#### Une structure d'accueil aux missions définies par la loi :

En application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, les services de l'Éducation Nationale et les services de l'État en charge de l'action sanitaire et sociale, du travail et de l'insertion professionnelle, les caisses de Sécurité sociale ont créé depuis le 1er janvier 2006 Place handicap, la maison départementale des personnes handicapées de la Seine-Saint-Denis, en partenariat avec les associations.

## Quelles sont les missions de la MDPH ?

- ▶ informe et accompagne les personnes handicapées et leurs familles dès l'annonce du handicap et tout au long de son évolution ;
- ▶ met à disposition des personnes handicapées et de leurs familles, pour les appels d'urgence, un numéro téléphonique en libre appel gratuit pour l'appelant, y compris depuis un terminal mobile ;
- ▶ réalise périodiquement et diffuse un livret d'information sur les droits des personnes handicapées et sur la lutte contre la maltraitance.

## Une équipe à votre écoute :

Elle vous accueille, vous conseille et vous informe sur vos droits et vos démarches. Elle vous accompagne dans l'élaboration de votre « projet de vie ». Une équipe pluridisciplinaire évalue vos aptitudes et vos besoins de compensation ; et construit avec vous un plan d'aide personnalisé. La Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA) prend ensuite des décisions sur les propositions de l'équipe pluridisciplinaire.

## La Commission des Droits et de l'Autonomie :

- ▶ Apprécie votre handicap,
- ▶ Se prononce sur la scolarisation et sur l'orientation et l'insertion professionnelle,
- ▶ Désigne, selon vos besoins, les établissements ou services pouvant vous accueillir,
- ▶ Attribue l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH), l'Allocation de l'Adulte Handicapé (AAH) et la nouvelle Prestation de Compensation du Handicap (PCH), destinée à se substituer à l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP),
- ▶ Reconnaît la qualité de travailleur handicapé,
- ▶ Attribution des cartes invalidité, cartes de priorité et cartes européennes de stationnement.



Accueil du public tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 16h30 (fermé le vendredi après-midi), sur rdv uniquement, à l'Immeuble Erik Satie (7/11 rue Erik Satie à Bobigny).

Déplacements des personnes à mobilité réduite



MAIRIE DE LIVRY-GARGAN  
3 PLACE FRANÇOIS-MITERRAND - BP 56 - 93891  
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43